

Conseil en bref



DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 27 août 2025

Administration générale

Adoption de la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'adopter la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, telle que présentée, et de transmettre ladite directive au ministère de la Langue Française (MLF);
 - Que ladite directive entre en vigueur dès son adoption et soit transmise à l'ensemble du personnel et des membres du conseil;
 - Que la direction générale soit responsable de son application et de sa mise à jour au besoin.

Octroi de contrat 250710 – Services professionnels pour la réalisation de la caractérisation du patrimoine bâti de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 250710 « Services professionnels pour la réalisation de la caractérisation du patrimoine bâti de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » à Le PicBois Coop au coût de 29 485.50 \$, taxes en sus.

Octroi de contrat 250709 – Services professionnels spécialisés en gestion documentaire et conformité à la Loi 25

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 250710 « Services professionnels spécialisés en gestion documentaire et conformité à la Loi 25 » à Service de gestion documentaire France Longpré au montant de 99 355 \$, taxes en sus, et de prendre les sommes à même les surplus accumulés de la partie 1 du budget de la MRC.

Entérinement - Nomination au poste d'agente de développement économique

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la nomination de Mme Marie-Neige Besner à titre d'agente de développement économique.

Nomination au poste d'agente de développement - Tourisme

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la nomination de Mme Frédéric Lafontaine à titre d'agente de développement – tourisme, et d'autoriser la direction générale à pourvoir le poste qu'occupait Mme Lafontaine, soit celui d'agente de développement en logement.

Entérinement - Dotation au poste d'adjointe administrative à la réception

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de Mme Lucie Gagnon à titre d'adjointe administrative à la réception.

Entérinement - Dotation au poste de technicien en évaluation

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de M. Murphy Chisholm à titre de technicien en évaluation.

Autorisation – Démarches dans le cadre de l'établissement d'une maison de la culture dans la Vallée-de-la-Gatineau et engagement des fonds au Fonds région et ruralité (FRR) volet 2

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à entreprendre les démarches nécessaires en collaboration avec Les Productions 2 Vallées et le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en vue de l'établissement d'une maison de la culture sur le territoire;

- D'engager une somme de 50 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 – pour l'année 2026, afin de couvrir une partie des frais professionnels liés à ce projet.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

Participation financière – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Lépine

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de participer financièrement au projet de l'Association Nord-Ouest Clova pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Lépine, à la hauteur de 6 268.50 \$ plus taxes, et de prendre cette somme à même les surplus accumulés du budget TNO de la MRC.

Conseil

Appui à la résolution CMRC-2025-04-09-401 de la MRC d'Avignon – Demande d'intervention d'urgence du gouvernement du Québec pour la sauvegarde de services de proximité frontaliers impactés par l'abolition de la taxe carbone canadienne et autres défis similaires

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution de la MRC d'Avignon exigeant que le gouvernement agisse rapidement avec des actions directes en mettant à jour le programme de compensation pour les commerces vendant de l'essence à proximité des frontières interprovinciales.

Modification à la résolution 2025-R-AG239 – Opposition à la disposition du Projet de Loi 97 concernant la gestion des travaux sylvicoles non commerciaux

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'appuyer la demande visant à maintenir les entreprises sylvicoles à titre de gestionnaire des travaux sylvicoles non commerciaux sur les terres du domaine de l'État;
 - De s'opposer à la disposition du Projet de loi 97 qui vise à transférer cette responsabilité aux usines;
 - D'appuyer la proposition conjointe de l'AETSQ et de la FQCF en faveur d'une reconnaissance formelle des entreprises sylvicoles comme acteurs stratégiques de la gestion forestière, notamment par l'octroi de licences

- distinctes pour les activités sylvicoles et la création d'une structure régionale de coordination impartiale;
- De transmettre copie de la présente résolution à madame la ministre Maïté Blanchette Vézina, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais.

Appui à la résolution 2025-08-171 de la municipalité de Blue Sea – Dénonciation des coupures au programme « Emplois Été Canada »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De dénoncer les coupures au programme Emplois d'été Canada, en appui à la résolution de la municipalité de Blue Sea;
 - D'acheminer une copie de la présente résolution à :
 - o Monsieur Mark Carney, premier ministre du Canada;
 - o Madame Sophie Chatel, députée de Pontiac
 - o Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - o La Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable – Ajout de signalisation aux abords d'un sentier de VTT dans la municipalité de Low

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'appuyer la municipalité de Low dans sa demande d'installation rapide de la signalisation promise par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
 - De demander au MTMD d'agir sans délai afin d'installer la signalisation aux abords du sentier de VTT, tel que confirmé par écrit en mai 2025, considérant l'importance de la sécurité publique;
 - Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à M. François Asselin, directeur général du secteur de l'Outaouais, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'à la Municipalité de Low.

Participation financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Réfection du pont Gens de Terre

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'appuyer la démarche entreprise par LP Building solutions pour la réfection du pont Gens de Terre;
 - De contribuer un montant de 30 750 \$ + taxes, à même les surplus accumulés du budget TNO de la MRC.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 juin au 27 août 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 18 juin au 27 août 2025, totalisant un montant de 1 388 120,28 \$.

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 juin au 27 août 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 18 juin au 27 août 2025 totalisant un montant de 980 206,63 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 27 août 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 27 août 2025 totalisant un montant de 274 067,10 \$.

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 18 juin au 27 août 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 18 juin au 27 août 2025, totalisant un montant de 17 309,00 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 27 août 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 27 août 2025 totalisant un montant de 11 817,36 \$.

Adoption de la liste de contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires – Période du 18 juin au 27 août 2025

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste de contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 18 juin au 27 août 2025.

Élections

Adoption du budget d'élections déposé par la présidente d'élection et autorisation de signature de la convention concernant les modalités de versement de la rémunération des officiers d'élection

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'adopter les prévisions budgétaires pour les élections générales à la préfecture, telles que préparer par la présidente d'élection Madame Carolane Saumur-Belley;
- D'autoriser la présidente d'élection à effectuer toute dépense relative à la tenue des élections au poste de préfet, suivant les prévisions budgétaires déposées;
- D'autoriser la préfète, Madame Chantal Lamarche, à signer la convention de rémunération des officiers d'élection.

Gestion de projet

Autorisation de signature – Avenant au contrat 240315-A « Services professionnels (Architecture) pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance - travaux d'agrandissement du siège social de la MRCVG »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe, à signer l'avenant au contrat 240315-A, tel que préparé par RLA inc., au montant de 17 200 \$ sans les taxes, et d'affecter cette somme au règlement d'emprunt 2023-379 pour les services professionnels liés à l'agrandissement du siège social de la MRC.

Transport

Adoption du Plan de transport, de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au Ministère – Guichet unique des transports adaptés de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le Plan de transport et de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère, tel que proposé par le Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout conformément aux exigences du Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité Durable;
 - De confirmer que le nombre de déplacements pour l'année 2024 se chiffre à 28 980 et que les prévisions quant au nombre de déplacements prévus se chiffrent respectivement à 29 000 en 2025, 29 250 en 2026 et à 29 500 en 2027.

Adoption – Grille tarifaire en transport adapté – Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter la grille tarifaire en transport adapté, telle que préparée par le Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau, tel que suit :
 - Déplacements à l'intérieur de la MRC :
 - o Aller simple : 3,25 \$
 - o Aller-retour : 6,50 \$
 - o Passe de 20 déplacements : 65 \$
 - o Passe mensuelle : 107 \$
 - Déplacement à l'extérieur de la MRC :
 - o Gatineau : 50 \$
 - o Ottawa : 55 \$

Approbation des prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport adapté – Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver les prévisions budgétaires triennales (2025-2027) en transport adapté du GUTAC-VG, telles que présentées.

Autorisation – Demande d'aide financière 2025-2027 au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) – Guichet unique de transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De s'engager à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 après en avoir dument pris connaissance;
 - De confirmer au MTMD que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes;
 - De confirmer au MTMD l'engagement de la MRC à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de fonctionnement annuel;
 - De demander au MTMD l'octroi d'une contribution financière de base dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 370 000 \$ pour l'année 2025, à 380 000 pour l'année 2026 et à 390 000 \$ pour l'année 2027;
 - D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer tout document nécessaire à cette demande d'aide financière.

Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025 encadrant le versement par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'aides financières au Guichet unique des transports adaptés et collectifs de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser la signature, par la préfète et la directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, du protocole d'entente de gestion entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adaptés et collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour l'année 2025;
 - D'acquiescer au versement des subventions provenant du MTMD au GUTACVG, qu'il s'agisse du transport collectif ou du transport adapté, à partir du moment où elles sont reçues par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, selon les modalités et le délai prescrits par le protocole d'entente.

Aménagement et développement du territoire

Autorisation de signature de l'entente générale pour l'exploitation du Parc Régional du Lac 31 Milles

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche, à signer ladite entente d'exploitation avec les ministères concernés et la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que tout document s'y rattachant.

Avis de motion – Règlement 2025-419 « Règlement déterminant l'emplacement du Parc Régional du Lac 31 milles »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mathieu Caron qu'un règlement portant le numéro 2025-419 et le titre « Règlement déterminant l'emplacement du Parc Régional du Lac 31 milles » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2025-419 « Règlement déterminant l'emplacement du Parc Régional du Lac 31 milles »

- Le projet de règlement portant le numéro 2025-419 et le titre « Règlement déterminant l'emplacement du Parc Régional du Lac 31 milles » est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche lors de la présente séance, pour adoption à une séance ultérieure.

Désignation de représentants officiels de la MRC aux tables de concertation locales et régionales de Concertation aires protégées en territoire public continental

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De nommer, à titre de représentante officielle de la MRC pour le siège 1 à la table locale, Mme Chantal Lamarche, préfète, et de nommer Mme Jocelyne Lyrette, préfète suppléante, à titre de remplaçante;
- De nommer, à titre de représentant officiel de la MRC pour le siège 2 à la table locale, Mme Joanie Courchaine, directrice du service de la gestion du territoire, et de nommer M. Thomas Rozsnaki-Sasseville à titre de remplaçant;
- De nommer, à titre de représentante officielle de la MRC pour le siège à la table régionale, Mme Chantal Lamarche, préfète, et de nommer Mme Jocelyne Lyrette, préfète suppléante, à titre de remplaçante;
- De nommer un représentant supplémentaire sur les deux tables de concertation afin d'assurer une représentativité adéquate de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, soit M. Laurent Fortin, maire de Blue Sea, et de nommer M. Mario Langevin, maire d'Aumond, à titre de remplaçant.

Demande de prolongation d'une suspension temporaire – Territoires incompatibles avec l'activité minière

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de redemander au MRNF de suspendre temporairement l'octroi de titres miniers pour une période de six mois additionnels dans le but de favoriser le processus de délimitation des TIAM par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Avis de conformité du règlement 564-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Déléage

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement 564-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Déléage en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2023-02-278 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité d'Aumond

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement 2023-02-278 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité d'Aumond en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;

- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2023-02-279 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité d'Aumond

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement 2023-02-279 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité d'Aumond en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2023-097 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Blue Sea

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement 2023-097 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Blue Sea en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2023-02 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Denholm

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver le règlement 2023-02 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Denholm en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2025-380 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Grand-Rémois

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'approuver le règlement 2025-380 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Grand-Remous en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 2024-06-001 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Lac Sainte-Marie

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
- D'approuver le règlement 2024-06-001 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Lac Sainte-Marie en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 335-24 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
- D'approuver le règlement 335-24 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Avis de conformité du règlement 352-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
- D'approuver le règlement 354-25 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 2021-356, tel qu'énoncé;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoption – Règlement 2025-417 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation récréoforestière pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Lac Sainte-Marie et une modification des usages autorisés dans les zones d'aménagement récréatives aux pôles touristiques »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2025-417 « Modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation récréoforestière pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Lac Sainte-Marie et une modification des usages autorisés dans les zones d'aménagement récréatives aux pôles touristiques ».

Adoption – Règlement 2025-413 « Règlement de zonage – Territoires non-organisés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2025-413 « Règlement de zonage – Territoires non-organisés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ».

Adoption – Règlement 2025-414 « Règlement de lotissement – Territoires non-organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2025-414 « Règlement de lotissement – Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ».

Adoption – Règlement 2025-415 « Règlement de construction – Territoires non-organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2025-415 « Règlement de construction – Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ».

Adoption – Règlement 2025-416 « Règlement relatif aux permis et certificats – Territoires non-organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2025-416 « Règlement relatif aux permis et certificats – Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ».

Demande d'achat de terrain – bail villégiature, dossier 700592 00 000, affectant le lot 4 557 159 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Déléage

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la vente du lot 4 557 159 du cadastre du Québec d'une superficie de 3 556.1 mètres carrés, terrain situé dans la municipalité de Déléage, le tout conditionnellement à ce que tous les frais encourus à cette demande soient aux frais du demandeur et sous l'approbation du MRNF.

Loisir et culture

Adoption des projets recommandés – Appel de projets culturels « l'art de faire simple » 2025

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'adopter la liste de projets retenus;

Promoteur	Projet	Montant recommandé
Bibliothèque J.R. l'Heureux	Rassemblements de lecture dans les lieux publics de Maniwaki	1 200 \$
Clown Tendresse	Favoriser le bien-être par le rire	1 185 \$
Municipalité de Montcerf-Lytton	La chanson francophone – Trio Adagio	1 720 \$
	Atelier de création en arts visuels	545 \$
Cinéâtre VG	L'écran de Pé d'rires	3 000 \$
	Les voix de la JAIME	350 \$
Comité culturel Sainte-Thérèse	Ensemble pour illuminer le temps des fêtes	1 000 \$
Association culturelle de Low	Avant les eaux : en souvenir de la terre et des habitants avant le barrage de Paugan	3 000 \$
Municipalité de Lac Sainte-Marie	La Ruche d'Art - Le Papillon bleu	3 000 \$

- D'autoriser le versement des contributions financières aux promoteurs des projets retenus, selon les montants établis dans la recommandation.

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mardi 16 septembre 2025.

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.